

L'an deux mille vingt-deux, le 07 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 33

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Yannick POULET, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

### **Objet | Dénomination de salle communale Jacques CHAPA**

Dans un courrier en date du 7 janvier 2022, le Comité d'Entente des Anciens Combattants et de la section de la FNACA de Cenon sollicite Monsieur le Maire pour procéder à la dénomination de la salle de réunion des anciens combattants située au Château du Diable, pour rendre hommage à Jacques CHAPA, emblématique Président du Souvenir français de CENON, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants et Président de l'antenne locale de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie.

Jacques CHAPA a œuvré durant de nombreuses années pour les droits matériels et moraux de tous celles et ceux ayant pris part aux combats pour notre pays, a participé au devoir de mémoire dans l'organisation des cérémonies patriotiques et républicaines de notre ville.

Ce 19 mars, cet hommage intégrera la cérémonie du 60<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Madame Pierrette CHAPA, son ayant droit et veuve, autorise la commune à procéder à la dénomination de cette salle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**  
**33 voix pour**  
**0 abstention**  
**0 voix contre**

**Approuve et valide la dénomination de cette salle de réunion située au Château du Diable « Jacques CHAPA » ;**

**Approuve et valide l'engagement des frais pour l'apposition d'une plaque indicative ;**  
**Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**  
**Ont signé au registre les membres présents.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220207-2022-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2022  
Publication : 11/02/2022

**Jean-François EGRON**  
Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.